6 106/18

Proces Verboux Rapports



Occupation Allemande

Commission de Surveillance des Cours de Formation Professionnelle des Services 216 unicipaux

moundat Deboye 1940/1944

OBJET DE L'AFFAIRE

Commission de DIRECTI
Surveillance des BUREAU:
Cours de Formation
Trofessionnelle des
Services Municipause

Composition

Rédacteur : M.

Expédié le....

par

MAIRIE DE LILLE

DIRECTION:

Bureau:

LILLE, LE

Le

à M

MAIRIE DE LILLE



N° 62

SECRÉTARIAT

, Dulayor

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT

du Registre aux Arrêtés du Maire de Lille

ES MUNICIPA

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril I564, article 88;

ARRETONS:

Article I. Sont nommés sous noure présidence et par délégation, sous la présidence de la le conseiller BERTRAND, délégate à l'Instruction Publique, membres de la Commission de Sarveil-lance des Cours de Formation Professionnelle des Services unicipaux :

M. Le Blan, conseiller municipal, Delemer, conseiller municipal; le Secrétaire Général de la lairie; le Chef de la 4ème Division;

le Directeur de l'Office unicipal d'Or entation Professionnelle;

le Directeur du Service des Promenades et Jardins de la Ville de Lille;

l'Inspecteur primaire; Bouket, professeur spécial d'norticulture attaché à la Direction des Services Agricoles;

Bomart, en sa qualité de doyen des Chefs de Division; le Chef du Service des Archives et du Courrier; Le Chef du Service du Personnel; Scrève, surveillant du service des jardins.

Article 2.- M. le Chef de la 4ème Division assurera en outre les fonctions de secrétaire de la Commission.

Article 3.- M. le Secrétaire Général de la Mairie est char é de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 Juin 1942.

Le Maire de Lille,

MAIRIE DE LILLE



Nº 62

SECRÉTARIAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT

du Registre aux Arrêtés du Maire de Lille

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril IS64, article 88;

WES MUNIC

ARRETONS:

Article I. - Sont nommés sous noure présidence et par délé gation, sous la présidence de M. le conseiller BERFRAND, délégué à l'Instruction Publique, membres de la Commission de Surveil-lance des Cours de Formation Professionnelle des Services unicipaux :

M. Le Blan, conseiller municipal, Delemer, conseiller municipal; le Secrétaire Général de la mairie;

le Chef de la 4ème Division;

le Directeur de l'Office unicipal d'Orientation Professionnelle;

le Directeur du Service des Promenades et Jardins de la Ville de Lille;

l'Inspecteur primaire;

Bouket, professeur spécial d'norticulture attaché à la Direction des Services Agricoles;

Bomart, en sa qualité de doyen des Chefs de Division; le Chef du Service des Archives et du Courrier; Le Chef du Service du Personnel; Scrève, surveillant du service des jardins.

Article 2.- M. le Chef de la 4ème Division assurera en outre les fonctions de secrétaire de la Commission.

Article 3.- M. le Secrétaire Général de la Mairie est char é de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 26 Juin 1942.

Le Maire de Lille, Signé : P. DEHOVE POUR COPIE CONFORME

L'Adjoint délegué,

WAIRIE DE LILLE



SECRÉTARIAT

v Duhayon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT

du Registre aux Arrêtés du Maire de Lill



Nº 492

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril I884, article 88;

Vu notre arrêté du 26 Juin 1942, nommant les membres de la Commission de Surveillance des Cours de Formation Professionnelle des Services Municipaux,

ARRÊTONS:

Article Ier. - Natre arrêté du 26 Juin 1942 est complété comme suit :

Sont nommés sous notre présidence et, par délégation, sous la présidence de M. le Conseiller BERTRAND, délégué à l'Instruction Publique, membres de la Commission de Surveillance des Cours de Formation Professionnelle des Services municipaux :

M.M. PORTEBOIS, représentant du Comité Social Municipal (Section de la Formation Professionnelle);

VIVIANDE, représentant du Comité Social Municipal (Section du Personnel et de l'Administration).

article 2.- M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 25 Septembre 1942

LE MAIRE DE LILLE,

Signé: POUR COPIE CONFORME: Pr le Maire de Lille.

MAIRIE DE LILLE



SECRÉTARIAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT

du Registre aux Arrêtés du Maire de Lille

Maire de Lille MUNICIPALITA DE LA LILE 1830

Nº 492

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril I884, article 88;

Vu notre arrêté du 26 Juin 1942, nommant les membres de la Commission de Surveillance des Cours de Formation Professionnelle des Services Municipaux,

ARRÊTONS:

Article Ier. - Natre arrêté du 26 Juin I942 est complété comme suit :

Sont nommés sous notre présidence et, par délégation, sous la présidence de M. le Conseiller BERTRAND, délégué à l'Instruction Publique, membres de la Commission de Surveillance des Cours de Formation Professionnelle des Services municipaux:

M.M. PORTEBOIS, représentant du Comité Social Municipal (Section de la Formation Professionnelle);

VIVIANDE, représentant du Comité Social Municipal (Section du Personnel et de l'Administration).

de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 25 Septembre 1942

LE MAIRE DE LILLE,

Signé: G. Schove: Pour copie conforme:

Pr le Maire de Lille,

I Imp. O. S. A. P., 209, rue d'Arras, LILLE

WAIRIE DE LILLE



SECRÉTARIAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT

du Registre aux Arrêtés du Maire de Lille



Nº 492

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril I884, article 88;

Vu notre arrêté du 26 Juin 1942, nommant les membres de la Commission de Surveillance des Cours de Formation Professionnelle des Services Municipaux,

ARRÊTONS:

Article Ier. - Notre arrêté du 26 Juin 1942 est complété comme suit :

Sont nommés sous notre présidence et, par délégation, sous la présidence de M. le Conseiller BERTRAND, délégué à l'Instruction Publique, membres de la Commission de Surveillance des Cours de Formation Professionnelle des Services municipaux :

M.M. PORTEBOIS, représentant du Comité Social Municipal (Section de la Formation Professionnelle);

VIVIANDE, représentant du Comité Social Municipal (Section du Personnel et de l'Administration).

<u>article 2.-</u> M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville le 25 Septembre 1942

THE DESTRICTION OF THE PARTY OF

LE MAIRE DE LILLE,

Signé: G. Schines
POUR COPIE CONFORME :

Pour copie conforme;

P: le Maire de Lille.

44 1mp. O. S. A. P., 209, rue d'Arras, LILLE

Commission de Vurveillance des Cours de Formation Professionnelle des Vervices Municipany Recenion du 16 Octobre 1942

M-irie de Lille Commission de Surveillance des Cours de Forms Professionnelle des Sarvices Municipaux. Procès-verbal de la réunion du 16 octobre 1942. M.M. les Membres de la Commission de Surveillance des Cours de Formation Professionnelle des Services Municipaux se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le vendredi I6 octobre 1942, à I6 heures, sous la présidence de M. Paul DEHOVE, Mairs de Lille. Etaient présents: M.M. Arnould, Bomert, Cuvillier, Dahayon, Fontaine, Lallau, Marquis, Mertin, Portebois, Scrive, Vandenhende, Viviande excusés: M. . . Bouket, Delemer, Le Blan. M. le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres de la Commission et en expriment l'espoir que le président de cette Commission, M. l'adjoint Bertrand, se rétablisse promptement. La Commission, unanimement, s'associe à ce voeu Etant donné que les membres de l'Administration Municipale qui font partie de cette Commission, doivent habituellement se rendre à Paris en fin de semaine, M. le Maire propose de fixer dorénavent au merdi le jour des réunions prochaines. Cette proposition est adoptée. I°- Cours de Formation Générale des jeunes agents de l'Administratior Wunicipale: a) examen des résultats de l'année scolaire 1941-1942-Sanctions. Comme les membres présents connaissent tous le but de cette organisation, M. le Maire estime qu'il n'est pas utile d'en faire un exposé et il donne immédiatement connaissance des résultats de l'année scolaire 1941-1942. Il signale, tout de suite, d'une part, que d'une manière générale les jardiniers sont plus assidus et ont fourni un meilleur travail, et que, d'autre part, une différence marquée apparaît entre les anciens coursiers, recoutés sans concours, et les nouveaux qui ont été sélectionnés après des épreuves d'admission et qui sont nettement meilleurs. Cette constatation incite donc à souligner la nécossité d'une sélection à l'entrée.

En examinant les résultats pour les Jardiniers, M. le Maire fait remarquer qu'un seul a moins de la méyenne (Scrève Jean: 7,4 sur 20) et encore, s'agit-il d'un jeune agent qui a été malade un certain temps, Pour les coursiers, dans les premiers du classement, les nouveaux sont en majorité presque absolue, sauf deux, ce qui confirme ce qui a 500 dit de la nécessité d'une sélection à l'entrée, tandis que les miers du classement appartiennent aux anciens coursiers. b) desures à prendre pour l'année scolaire 1941-1942. Création d'une section superieure et d'une section préparatoire. I'- Cas des jardiniers. M. le Maire soulève tout d'abord la question de la dualité des curs municipaux et de ceux dirigés par b. Van den Heede; il montre l'intérêt porté à cette organisation par la Mission de Restauration par la Van den Heede; il montre l'intérêt porté à cette organisation par la Mission de Restauration par la Van den Hoode M. Marquis s'il y aurait lieu de collaborer a c M. Van den Heede et de faire entrer ce dernier au sein de la M. Marquis étant favorable à cette suggestion, la Commission se range à cet avis. M. le Laixe reprend le cas du jardinier Scrève Jean qui n'a pas chtenu sa mogenne. Etant donné qu'il a été malade, la Commission décide de lui Taire confiance. Quant au jardinier Scrève André (moyenne IO,4), il lui sera demandé de faire un effort supplémentaire. Une lettre lui sera adressée dans ce sens en insistant sur la faiblesse des notes en histoire et géographie. 2°- Cas des coursiers. Ici, deux coursiers sont nettement insuffisants; ce sont : Dujardin Roger (moyenne: 4,6 sur 20) et Banzet André (6, I sur 20). Sur la proposition de M. le Maire, la Commission décide que si, à la fin du Ter trimestre de la présente année scolaire, ces deux jeunes agents n'ont pas fait d'efforts justifiés par une amélioration de leurs notes, ils seront licenciés. Deux autres coursiers sont encore au-dessous de la moyenne; ce sont : Chartier Lucien (moyenne : 8,7 sur 20) et Petitberghien Roger (moyenne: 9,5 sur 20). Sur la proposition de M. le Maire, la Commission constatant l'insuffisa de des autres obtenues par des deux agents, décide que n'y a pas d'amélioration à la fin du 2ème trimestre de la présente amée scolaire, elle prendra peut-être des mesures de rigueur à leur égard.

Quatre coursiers ont encore des notes inférieures à I3; ce sont: DERUYCK René (II.7 sur 20), BANZET François (I2.2 sur 20), ASSOIGNON Maurice (I2.8 sur 20) et MAERTEN Georges (I2.8 sur 20). Pour ceux-là, la Commission souligne l'insuffisance de leurs notes et les invite à développer leurs efforts pour avoir des résultats améliorés sinon elle sera obligée de revoir leur situation dans un sens défavorable.

M. le Maire fait part de son intention d'ouvrir un examen en fin d'année pour permettre aux jeunes agents qui auront au moins I8 ans d'accéder aux emplais d'enquêteur et d'expéditionnaire. Ceux qui seront ainsi classés seront admis; les autres auront un neuveau délai d'une année pour affronter cette épreuve.

Ftant donné la différence de niveau scolaire constatée, M. le Maire pense qu'il est utile de prévoir le sectionnement des cours : une section supérieure, pour les mieux doués des jeunes agents, et une section préparatoire, pour les autres. M.M. FONTAINE & CUVILLIER professeurs, sont chargés d'établir la liste des jeunes agents à répartir dans ces deux sections. La Commission est d'accord pour décider : a) que le programme et l'horaire doivent scrupuleusement être respectés en dépit de toutes considérations comme les distractions sportives: foot-ball, etc...; b) de charger M.M. FONTAINE & CUVILLIER de la mise au point du programme et du nouvel horaire des cours.

Avant d'en terminer avec cette question, M. le Maire souligne la concordance absolue qui apparaît entre les notes scolaires des jeunes agents et les appréciations de leur chef de service sur leur compertement professionnel.

2º/ Conférence de Formation Professionnelle des agents des services administratifs

M. le Maire donne connaissance du programme de l'année scolaire 1941/1942. Des conférences d'organisation scientifique du travail ont été placées à l'ouverture de cette session; elles ont été faites par une équipe de personnalités qualifiées. Le programme a été complété par des cours de rédaction administrative (M. Camus) d'histoire locale (M. le Chanoine Détrez), de droit administratif (M. le Recteur Duez).

ont pu en tirer, mais il signale que le concours de commis-secrétaire qui s'ouvrira incessamment comporte des épreuves écrites :

- sur un sujet d'ordre général (inspiré des Conférences déjà faites) sur le droit administratif et constitutionnel
- sur un rapport administratif à établir d'après des éléments constitutifs contenus dans un dossier soumis aux candidats

des épreuves orales :

- sur un sujet d'ordre général - (également inspiré des conférences) - une interrogation sur le droit administratif et constitutionnel.

.

Pour la saison I942-I945, le cycle a été complété par des conférences faites par des spécialistes sur les différentes activités publiques touch nt la vie communale dans le but de pernettre aux agents qui les suivent d'agrandir le champ de leurs connaissances professionnelles et de les inciter à ne pas se cantonner dans la sphère étroite de leur spécialisation administrative.

Cette oeuvre de conférences de formation professionnelle est heureusement complétée par l'ouverture d'une Bibliothèque administrative où les agents peuvent emprunter les ouvrages qui leur sont recommandés par les conférenciers.

Par la suite, notre organisation sera parachevée par la création d'un cours spécial à l'usage des expéditionnaires et des commis.

M. le Maire signale enfin aux Membres de la Commission qu'il existe au sein du Comité social municipal un sous-Comité de la Fornation professionnelle qui a en charge l'étude de toutes le s questions se rapportant à la Formation Professionnelle non seulement du personnel administratif muis aussi du personnel technique et ouvriers.

Après un échange de vues, la Corrission décide :

- a) que la moyenne des notes obtenues pendent l'année soole ire déterminers le section à lequelle seront affectés les jeunes gens,
- b) que le classement de fin d'anée tiendre compte : des notes annuelles, du résultat de l'examen de fin d'année, des notes de service, des notes d'éducation physique, de manière à avoir une image aussi exacte que possible de chaque agent,
- c) qu'une lettre de félicité tions sore edressée aux jordiniers et coursiers ayant obtenu une note supérieure à 15 en souhaitant qu'ils continuent dans cette voie, dès que la classification dans les sections supérieure et prépare toire aure été effective.

La só nee est levée à 17 H 15.

des desvices Municipany

Recinion du 1er Septembre 1944

TIMES MUNICIPALES COMMISSION DE SURVEILLANCE DES COURS DE FORMATI PROFESSIONNELLE DES SERVICES MUNICIPAUX DE LILLE Procès Verbal de la Réunion du Ier Septembre M.M. les membres de la Commission de Surveillance des Cours de Formation Professionnelle des Services Municipaux se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le Vendredi Ier Septembre I 44 à 16 H 30 sous la présidence de M. MARIE, adjoint au Maire de Lille. Etaient présents: MARIE, BOSSART, CUVILLIER, DUHAYOM, LALLAU, VANDENHENDE. Excuses : M.M. ARNOULD, BOWART, FONTAINE: MARTIN. Absents : M.M. BOUKETY DELIMIR, LE BLAN, MARQUIS, PORTEBOIS, VIVIANDE. M. Marié ouvre la séance en donnant lecture du rapport de M. FONTAIME sur les résultats de l'année scolaire 1943-1944. Résultats de l'année. I°) Cours Supérieur. Par leur traveil soutenu, leur application, leur bon esprit, les coursiers de cette section ont confirmé la bonne impression remarquée pendent les deur premiers trimestres de l'année scolaire. Les notes de l'evamen de fin d'année sont satisfrisantes; les moyennes varient de 18,6 à 13,4. Les moyennes générales de 1º,1 à 15,2, montrent que dans l'ensemble, le travail a été sérieur et profitable. Nous sommes satisfaits de le constater. Parmi les jardiniers, pous signalons la bonne tenue de MOREAU Marcel qui a fourni un travail soutenu pendant toute l'année scolaire et obtenu de très bons résultats à l'examen (moyenne I6,4). Quant auv quatre autres jardiniers, ils se classent à la queue de la section sans avoir obtenu la moyenne IO aux épreuves de fin d'année. Les bulletins de ces jeunes gens marquent une chute très sensible des notes des deuv derniers trimestres, alors que celles du premier trimestre étsient relativement bonnes. C'est danc qu'en fin d'année ils se sont désintéressés des cours et n'ent pas travaillé suffisamment. 2° Section Préparatoire. Sensible amélioration chez les coursiers de cette section quant à la discipline et au travail. Les résultats de l'evamen, bien que meilleurs que pour les deux premiers trimestres, sont cependent plus feibles qu'à la section supérieure. Les noyennes de l'evamen varient de I6,9 à 8,2; les moyennes générales vont de I6,8 à 8,8 dont 5 sur 20 ont moins de I?. Nous signalons, parmi les nouvelles recrues, Cayzelle, Sohier, Lamérand, Vanhoutte qui occupent respectivement les Ière, 2ème, 4ème et IIe places: bien qu'ils soient entres pendant le dernier trimestre, ils ont mis leuro cahiers de cours à jour et, par leur tratail personnel, ont été à même, en histoire, géographie et morale sociale, de traiter très conventblement les questions qui leur ont été posées. Ils pourront donc passer evantageusement en section supérieure en Octobre prochain. Passage au Cours Supérieur.

Nous proposons de faire passer dans ce cours les jeunes gens de la section préparatoire ayant au moins 12 de moyenne générale, soit 20 élèves (15 coursiers et 5 jardiniers).

A l'intérieur de cette limite figurent :

BAUDUIN Raymond (coursiers

VAN LENGHENHOVE Miche! LEFIEF Raymond ((jardiniers

dont le travail personnel s'est révélé nettement insuffisant pendant ce dernier trimestre.

Ces jeunes gens peuvent suivre au cours supérieur. Ils passeraient donc dans cette section sous réserve de montrer leur bonne volonté dès le début de l'année scolaire prochaine.

A la suite de cette lecture, la Commission, sur proposition de son président, décide :

- a) d'attirer l'attention de M. BOSSART sur les jardiniers dont le travail scolaire laisse à désirer.
- b) d'autoriser le passage de la section préparatoire dans la section supérieure de :

BAUDUIN Raymond { coursiers

VAN LENGHENHOVE Michel (jardiniers

sous réserve qu'ils fassent les efforts nécessaires sinon îls seront reversés en section préparatoire.

c) de proposer à M. le Maire de faire intervenir, pour les jardiniers les notes d'enseignement professionnel dans l'établissement de la moyenne générale.

La Commission examine ensuite les conditions générales d'admission au concours pour le recrutement d'expéditionnaire.

Elle décide que les candidats devront :

l°/ avoir atteint l'âge de 18 ans. Toutefois, étant donné la moyenne élevée qu'ils ont obtenue ainsi que les appréciations élogieuses des instructeurs, les jeunes POLLET Albert et PORTE Gilbert sont autorisés à se présenter au concours.

2º/ être inscrits à la section supérieure.

3°/ avoir obtenu dans la moyenne générale une note égale à 13.

4°/avoir suivi assidument les cours. Toutefois la Commission fait une exception en faveur de DOTTE qui a fait preuve de beaucoup de bonne volonté en traitant les sujets de composition française même quand il était de service le Dimanche.

La séance est levée à 17 H.15.